

Documents

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE DU 7 JUILLET 1964

tenue au Centre Français de Droit comparé (*)

M. le Professeur BATIFFOL, Président du Comité, donne la parole à M. CARANBER, Vice-Président Exécutif, pour un exposé de l'activité du Comité pendant l'année 1963 et le premier semestre de 1964.

Comme au cours des années précédentes, le Comité a organisé plusieurs conférences dont deux ont eu lieu les 8 mars et 24 avril 1963 en présence d'un nombre très important de représentants de la Magistrature, de l'Université, du Barreau et des milieux économiques et ont porté sur la nécessité d'une réforme de la procédure arbitrale.

L'unanimité s'étant réalisée sur l'opportunité de mettre les dispositions du Code de Procédure de 1806 en harmonie avec l'évolution économique et juridique de tous les grands pays industriels, une commission d'études a été constituée qui, après de nombreuses réunions, a mis au point un projet précédé d'un exposé des motifs dont des exemplaires imprimés ont été mis à la disposition des membres du Comité. Ce projet a été remis au Ministère de la Justice au mois de février dernier par une délégation du Bureau du Comité. Il fait actuellement l'objet d'un examen à la Direction des Affaires Civiles. Des notes complémentaires ont été depuis soumises à la Chancellerie en vue de démontrer que la jurisprudence des cours et tribunaux, celle en particulier de la Cour de Cassation, ont, par des arrêts retentissants, approuvé les thèses défendues par le Comité et qui avaient déjà fait l'objet d'un examen approfondi au Congrès International de l'Arbitrage réuni à Paris en mai 1961.

Elles tendaient, en outre, à faire ressortir les rapports entre le projet du Comité et les travaux du Conseil de l'Europe qui a mis au point un projet de loi uniforme.

M^e GONFREVILLE, rapporteur du projet, a donné des explications précises sur la portée de la réforme proposée :

Après examen de la situation financière et de l'importance que le Comité attache à la nécessité de s'assurer la collaboration

(*) Compte rendu déjà publié dans la *Gazette du Palais*, numéro daté des 18 à 21 juillet 1964.

de juristes qualifiés par des contributions sous forme d'articles et notes. Le Président BATIFFOL a exposé les conditions dans lesquelles pourrait être renouvelé le Bureau du Comité en tenant compte de la nécessité d'assurer à la fois son rajeunissement et la continuité de l'œuvre entreprise.

Malgré les sollicitations pressantes et unanimes de l'Assemblée, M. le Professeur BATIFFOL a estimé qu'ayant assumé la présidence depuis la fondation du Comité, il devrait en être déchargé tout en donnant l'assurance que son concours lui était acquis.

Il a proposé une nouvelle composition du Bureau qui comprendra désormais en plus des Présidents d'Honneur actuels, Monsieur Georges CHRESTEIL, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, Monsieur Charles FAEMICOURT, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation, Monsieur le Président Emmanuel MAYOLLE et Monsieur le Président Roger de SEGOGNE, Monsieur Marcel ROUSSELET, Membre de l'Institut, Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel et Monsieur Henri SOLUS, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit de Paris. L'un et l'autre ont bien voulu accepter de faire bénéficier le Comité de leur autorité morale.

Quant au Bureau proprement dit, il se trouvera composé comme suit :

Président :

M. Charles CARABIBER, Avocat à la Cour, Président de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Vice-Présidents :

M. Henri MOTULSKY, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon ; M. François PREVET, Président de la Chambre Syndicale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques ; M. Roger WERLORAC, Délégué Général de la Fédération des Chambres Syndicales des Industries Techniques du Cinéma Français.

M. Jean ROBERT continuera d'assurer le secrétariat général et sera assisté dans sa tâche par M. P. F. RYZIGER, Avocat aux Conseils.

M. de LAMINE a accepté de continuer son précieux concours comme Trésorier du Comité et M. Antoine LEENHARDT, Avocat à la Cour, assurera comme par le passé le secrétariat.

L'Assemblée a estimé nécessaire d'ajouter au Bureau actif du Comité un organisme appelé : « Comité d'Orientation » qui aura pour tâche de donner son avis sur toutes les questions concernant l'action du Comité, les études et initiatives à entreprendre. Il devra être consulté sur la politique à suivre dans une économie en pleine évolution. Ont bien voulu accepter de faire partie de ce Comité d'Orientation : Monsieur le Professeur Henri BATIFFOL, Président sortant, M. Max GONFREVILLE, Membre du Conseil de l'Ordre, et Monsieur Georges HOLLEAUX, Conseiller Honoraire à la Cour de Cassation, dont la compétence et l'autorité sont unanimement reconnues.

Enfin, le Comité a approuvé le projet d'organiser à Paris dans le courant de 1965 un colloque international destiné à étudier les problèmes que posent le règlement par voie d'arbitrage des différends nés des investissements dans les pays en voie de développement et la protection des biens étrangers par des conventions internationales appropriées.

Il a également approuvé le projet d'aide à l'organisation d'un Congrès International faisant suite à celui de 1961 dont l'Institut Néerlandais de l'Arbitrage a manifesté l'intention de prendre l'initiative et qui devra se tenir aux Pays-Bas dans le courant de l'été 1966.